

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2024
AVENANT 2023
ASSOCIATION AGATE COTE D'OPALE

Monsieur Laurent NOTEBAERT, rappelle au Conseil l'obligation résultant des dispositions de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, de conclure une convention avec les associations recevant une subvention supérieure à 23 000 euros à l'effet d'en définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.

Il est également rappelé les dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Par délibération en date du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2021-2024 avec l'Association AGATE COTE D'OPALE permettant la réalisation et le financement d'études sur les questions du bruit industriel et des poussières sédimentables,

L'article 3 de cette convention prévoit un renouvellement annuel chaque année par voie d'avenant sous réserve de la présentation par l'association d'un programme d'actions,

L'Association de Gestion des Approches concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement sur la Côte d'Opale fait office de structure d'information et de concertation relatives à la thématique de l'environnement, et plus particulièrement de l'environnement industriel. Elle œuvre sur un territoire couvrant les arrondissements de Dunkerque, Boulogne sur Mer, Calais, Montreuil sur Mer et Saint Omer.

Elle gère notamment les moyens humains et financiers du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) et de la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale Nucléaire de Gravelines.

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles est le reflet du souhait de tous les acteurs locaux d'appliquer les principes de gouvernance locale et de développement durable dans les décisions, projets d'aménagements et études et d'intégrer les préoccupations environnementales dans les décisions locales. A ce titre, il gère le réseau de capteurs de poussières sédimentables sur la Commune de Gravelines et le réseau de mesure du bruit DkBEL.

Pour l'année 2023, l'Association propose de maintenir son programme de surveillance et d'identification des poussières sédimentables définie dans l'axe 1 de la convention d'objectifs (réseau de mesure de poussières sur son territoire).

En effet, l'année 2022 a été marquée par la fermeture de l'entreprise SEABULK. Si ce site constituait un contributeur important de poussière, il était également l'un des financeurs du réseau de surveillance des poussières sur notre territoire.

Conseil Municipal convoqué le : 07 Avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoint au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN,
Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame DEVOS,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Il convient par conséquent d'aider le SPPPI à maintenir le réseau de surveillance afin de contrôler le niveau d'émission des autres industriels présents sur la zone.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à conclure l'avenant 2023 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 avec l'association AGATE COTE D'OPALE à intervenir
- D'autoriser, conformément aux dispositions de cette convention, l'attribution d'un soutien financier à la réalisation des objectifs, par le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 euros pour l'année 2023.

La Commission Extra-Municipale « Cadre de vie, Environnement et Risques Majeurs » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à conclure l'avenant 2023 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association AGATE COTE D'OPALE, à intervenir ;
- Autorise l'attribution de la subvention ;
- La dépense sera imputée à l'Article 6574 -Fonction 0 - Sous Fonction 025 du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

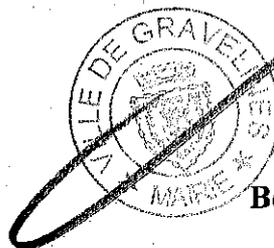
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 14 AVRIL 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 19 AVR. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 AVR. 2023

1920